



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSMAR, Naney SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Pauliac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Requesadrière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Caroline SALESSES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patrioin CADOZ.
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

## **N°2023-12-133 : DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ALAE/ALSH SUR LA COMMUNE DE VERFEIL DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PROJET 2024-2025.**

Le Conseil Départemental de la Haute Garonne a adopté pour la période 2022-2027, une nouvelle politique territoriale à travers la signature des contrats de projets dédiés aux Communautés de Communes.

Les Contrats de Projets visent à renforcer le dialogue et le cadre des partenariats, en faisant converger les priorités du Département et les projets portés par les territoires.

Le Contrat de projets de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou a été signé le 6 Juillet 2022.

C'est dans ce cadre qu'une aide à l'investissement pour la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH sur la commune de VERFEIL sera demandée au Conseil Départemental au taux le plus haut.

Le budget prévisionnel de cette opération se décompose comme suit :

- 1<sup>ère</sup> tranche : les travaux de gros œuvre pour l'année 2024 pour un montant total de 1 977 850 €HT.
- 2<sup>ème</sup> tranche : les travaux de finition du bâtiment pour l'année 2025 pour un montant total de 1 493 700 €HT.

Le Président présente le plan de financement pour la première tranche, programme 2024 :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes/Honoraires/Divers aléas	238 000 €	Etat	300 000 €
Travaux	1 739 850 €	Département	695 940 €
		Autofinancement	981 910 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 977 850 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 977 850 €</b>

Le Président présente le plan de financement pour la seconde tranche, programme 2025 :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes/Honoraires/Divers aléas	238 000 €	Etat	300 000 €
Travaux	1 255 700 €	Département	502 280 €
		Autofinancement	691 420 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>1 493 700 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>1 493 700 €</b>

**OUI**, l'exposé de Monsieur le Président et **VU** les plans de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la première et la deuxième tranche pour la « Construction d'un ALAE/ALSH sur la Commune de VERFEIL.
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès du Conseil Départemental une subvention au taux le plus élevé pour financer cette construction.

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312133-DE

S'LO

- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget.
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 18 12 / 2023

Communauté de Communes des Coteaux du Girou – 31380 GRAGNAGUE  
Tel : 05 34 27 45 73 Fax : 05 61 35 32 21 Courriel : [contact@coteauxdugirou.fr](mailto:contact@coteauxdugirou.fr)



# DÉLIBÉRATIONS



Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312134-DE

S'LO

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Caroline SALETTES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurelie SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2023-12-134 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR L'ACHAT DE MOBILIER POUR LE BÂTIMENT ALAE DE BAZUS (Plan Mercredi).

Un nouveau bâtiment ALAE est en cours de construction sur la commune de Bazus. Nous souhaitons acheter du mobilier spécifique pour l'aménager et permettre l'accueil des enfants sur les temps périscolaires et extrascolaires. Il s'agit de créer un lieu d'accueil chaleureux et de qualité pour les enfants, mais aussi de permettre aux équipes d'animation de travailler dans de bonnes conditions, avec tout le matériel nécessaire.

Le budget prévisionnel de cet investissement est de 10 154.58 €.

Une aide financière pour un montant de 5 077.29 € est demandée à la CAF.



Recettes	Sommes prévues HT	Dépenses	Sommes prévues HT
13110 Subvention Etat	€	20100 Frais architecte	€
13111 Subvention Jeunesse et Sports	€	21100 Achat terrain	€
13112 Subvention D.D.A.S.S	€	21300 Construction	€
13120 Subvention Conseil Régional	€	21310 Achat, construction bâtiment	€
13130 Subvention Conseil Général	€	21351 Installations, aménagements	€
13140 Subvention communes	€	21352 Grosses réparations	€
13182 Subvention C.P.A.M	€	21545 Matériel animation	€
13183 Subvention C.R.A.M	€	21547 Matériel d'hébergement	€
13184 Subvention CAF	5 077,29 €	21570 Matériels d'activités	€
13188 Subvention autres organismes	€	21820 Matériel transport	€
16000 Emprunts	€	21833 Matériel informatique	€
17000 Apport gestionnaire	5 077,29 €	21840 Autres matériel mobilier	10 154,58 €
<b>Total des Recettes</b>	<b>10 154,58 €</b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b>10 154,58 €</b>

VU le procès-verbal du Conseil Communautaire du Jeudi 12 Octobre 2023,

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour l'achat de mobilier pour le bâtiment ALAE de BAZUS (plan mercredi),
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de la CAF de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé pour financer cette acquisition de mobilier,
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget,
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécurse citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312135-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### **NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
	Caroline SALESESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## **N°2023-12-135 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA CAF POUR LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ALAE/ALSH SUR LA COMMUNE DE VERFEIL.**

Dans le cadre des aides à l'investissement du Plan Mercredi de la CAF Haute-Garonne, une aide financière pour la construction d'un bâtiment ALAE/ALSH sur la commune de VERFEIL peut être demandée.



Le Président présente le plan de financement :

Recettes	Sommes prévues HT	Dépenses	Sommes prévues HT
13110 Subvention Etat	600 000 €	20100 Frais architecte, Etudes, SPS	476 000 €
13111 Subvention Jeunesse et Sports		21100 Achat terrain	€
13112 Subvention D.D.A.S.S		21300 Construction	2 995 550 €
13120 Subvention Conseil Régional		21310 Achat, construction bâtiment	
13130 Subvention Conseil Général	1 198 220€	21351 Installations, aménagements	€
13140 Subvention communes	€	21352 Travaux imprévus	€
13182 Subvention C.P.A.M	€	21545 Matériel animation	€
13183 Subvention C.R.A.M	€	21547 Matériel d'hébergement	€
13184 Subvention CAF	300 000 €	21570 Matériels d'activités	€
13188 Subvention autres organismes	€	21820 Matériel transport	€
16000 Emprunts	€	21833 Matériel informatique	€
17000 Apport gestionnaire	1 373 330€	21840 Autres matériel mobilier	€
		21880 Divers	€
<b>Total des Recettes</b>	<b>3 471 550 €</b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b>3 471 550 €</b>

OUI, l'exposé de Monsieur le Président et VU le plan de financement,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la Construction d'un ALAE/ALSH sur la Commune de VERFEIL,
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de la CAF de la Haute-Garonne une subvention au taux le plus élevé pour financer cette construction,
- **DIT** que les sommes seront inscrites sur le budget,
- **MANDATE** le Président afin qu'il prenne toutes les mesures et signe tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



# DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-2023121366-DE



**Communauté de Communes  
DES COTEAUX DU GIROU**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSNIAR, Maney SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhae	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesrièrre	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulat	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### **NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
	Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Maïjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricio CADOZ.
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2023-12-136 : DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION OCCITANIE POUR LA CREATION D'UN TERRAIN MULTISPORTS SUR LA COMMUNE DE GEMIL.

VU l'article L 5214-16 du CGCT,

Dans le cadre de ses compétences la Communauté de Communes souhaite construire un terrain multisports sur la commune de Gémil.

L'objectif est de créer des lieux de rassemblement et de rendre accessible aux habitants du territoire, la pratique de plusieurs sports grâce à une seule et unique surface installée. Cet équipement sportif de proximité en libre-accès, deviendra un lieu de rencontre, d'échange et de partage pour toutes les générations.

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût HT	Recettes	Coût HT
Etudes		Région	20 452,92 €
Divers (aléas, imprévus, révision des prix...)		Département	20 452,92 €
Travaux	51 132,30 €	Autofinancement	10 226,46 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>51 132,30 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>51 132,30 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le plan de financement pour la construction d'un terrain multisports sur la Commune de GEMIL ;
- **DEMANDE** une subvention à la Région Occitanie pour la création d'un terrain multisports ;
- **DONNE** mandat au Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourts citoyens » accessible par le site internet [www.telerecourts.fr](http://www.telerecourts.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)  
le : 18 / 12 / 2023





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bourepos Riquet	Philippe SEILLES.
Gariédeh	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitou	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ
Verfeil	Aurélié SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2023-12-137 : DEMANDE D'AIDE A LA REGION OCCITANIE OPTIMISATION DE LA COLLECTE.

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou s'est engagée par délibération n°2019-07-069 dans un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA). Une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative et d'optimisation de la collecte a été faite.

Suite à cette étude, la mise en place d'une collecte de proximité sur les nouveaux lotissements et les nouvelles résidences ainsi que le remplacement de point de regroupement en bacs 4 roues par des conteneurs grand volume grutables s'est révélée être une voie d'optimisation.

La région Occitanie propose un programme d'aide à l'optimisation de la collecte.



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à solliciter une aide auprès de la région Occitanie dans le cadre du programme « Optimisation et progrès » pour la mise en place de conteneur de proximité,
- **DIT** que les crédits ont été inscrit au budget,
- **DE DONNER** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

# DÉLIBÉRATIONS



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312138-DE



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

### Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALLY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSMAR, Waney SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhae	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUIVIES.
Roquesdrière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

### NOMBRE DE MEMBRES :

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

### Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
	Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lapeyrrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-La-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

### Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélië SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

## N°2023-12-138 : DEMANDE DE SUBVENTION ETUDE TRANSFERT DE COMPETENCE EAU-ASSAINISSEMENT.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, le transfert de la compétence eau-assainissement vers la Communauté de Communes sera effectif.

Avant ce transfert de compétence, il est nécessaire de réaliser une étude combinant un volet technique et un volet financier car la loi prescrit l'organisation d'un débat en 2025 sur la tarification des services publics d'eau et d'assainissement des eaux usées ainsi que sur les investissements liés aux compétences transférées.

Le budget prévisionnel pour cette étude s'élève à 39 999€.

Une aide financière au titre du FNADT (Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire) peut-être demandée.

Le Président présente le plan de financement :

Dépenses	Coût	Recettes	Coût
Etude – transfert compétence eau-assainissement	39 999 €	Etat	12 000 €
		Autofinancement	27 999 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 999 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>39 999 €</b>

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **APPROUVE** l'étude sur le transfert de la compétence EAU ASSAINISSEMENT,
- **APPROUVE** le plan de financement de l'étude,
- **MANDATE** le Président pour solliciter auprès des services de l'Etat au titre du dispositif du FNADT une subvention au taux le plus élevé pour financer cette étude,
- **DIT** que les crédits nécessaires ont été prévus au budget,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALLY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Daniel CALAS, Amador ESPARZA, Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquefrédière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Caroline SALETTES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2023-12-139 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE REDEVANCE  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.**

VU la délibération n°52/072014 du Conseil Communautaire du 24 Juillet 2014 relative à l'adoption du Règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés,

VU les délibérations n°75/122015, n°78/112016 et n°2018-07-063 relative aux modifications du règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés,

**CONSIDERANT** que la loi ne permet pas d'établir des factures inférieures à 15€ pour la redevance.

De plus, le Trésor Public ne fait pas de remboursement automatique inférieur à 8€ et les annulent s'ils ne sont pas réclamés sous 3 mois.

La commission "ordures ménagères" propose que les dégrèvements inférieurs à 8 € ne soient pas pris en compte.

Ainsi, il est proposé d'ajouter la phrase suivante à l'article 8 du règlement de redevance :  
**Seuls les dégrèvements supérieurs ou égaux à 8 € seront effectués.**

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire :

- **APPROUVE** le nouveau règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés,
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*





RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bourepes Riquet	Philippe SELLES.
Garièdech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrouse-Fossat	Caroline SALESSES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélié SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rosse-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2023-12-140 : ADMISSION EN NON-VALEUR BUDGET  
ORDURES MENAGERES.**

VU l'émission de factures de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, Monsieur le Trésorier, nous informe qu'il n'est pas possible de recouvrer la somme totale de 10 538.11€.

Comme suite à l'émission de factures de redevance d'enlèvement des ordures ménagères, le service comptable Toulouse Couronne-Est nous informe qu'il n'est pas possible de recouvrer certaines créances.

En effet, les poursuites effectuées n'ont pu aboutir pour insuffisance d'actif, pour cause de décès, ou car le montant des sommes à recouvrer est inférieur au seuil de recouvrement.

Aussi, il est nécessaire d'admettre en non-valeur des créances pour un montant maximum de 10 538,11 € réparties aux comptes :

- 6541 pour un montant de 6 769,45 €,
- 6542 pour un montant de 3 768,66 €.



Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de ces créances pour un montant de 6 769.45€ au compte 6541 et 3 768.66€ au compte 6542.
- **DONNE** mandat à Monsieur le Président pour signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

**Délégués titulaires présents**

Bazus	Brigitte GALY.
Bourepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garèdech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrusse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoie	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesstrière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

**Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrusse-Fossat	Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

**Délégués Titulaires Absents excusés :**

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélié SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

**N°2023-12-141 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT SUR LA  
RESPONSABILITE ELARGIE DU PRODUCTEUR POUR LES EMBALLAGES  
MENAGERS ET LES PAPIERS 2024-2029.**

Les contrats signés avec CITEO dans le cadre de la Responsabilité Elargie du Producteur (REP) pour les emballages ménagers (barème F) et de la REP papiers arrivent à leur terme le 31 décembre 2023.

La REP permet, le financement du recyclage en versant une participation dépendant de la performance de recyclage aux collectivités signataires d'un contrat.

De plus, il permet de bénéficier de taux de réduite de TVA pour les prestations de service.

L'Etat a mis en consultation le projet de cahier des charges pour les éco-organismes.

La promulgation des arrêtés de cahier des charges et d'agrément des éco-organismes devrait intervenir dans les prochaines semaines.

Aussi, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser Monsieur Le Président à signer le contrat avec le contrat REP emballages ménagers et papiers avec un éco-organisme agréé.

**VU** le contrat sur la responsabilité élargie du producteur pour les emballages ménagers et les papiers 2024-2029.



Envoyé en préfecture le 15/12/2023

Reçu en préfecture le 15/12/2023

Publié le 15/12/2023

ID : 031-243100732-20231212-202312141-DE

S<sup>2</sup>LO

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'Unanimité :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat sur la responsabilité élargie du producteur pour les emballages ménagers et les papiers 2024-2029 conformément à l'arrêté d'agrément correspondant.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Publiée par Daniel CALAS (Président)

le : 18 / 12 / 2023



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'anné deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

**Délégués titulaires présents**

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garèdech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER.
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulnac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Herm	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paudol	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

**Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
Lapeyrrouse-Fossat	Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lavalette	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
Montastruc-la-Conseillère	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

**Délégués Titulaires Absents excusés :**

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélien SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

**La secrétaire de séance :** Pierrette JARNOLE.

**N°2023-12-142 : RAPPORT ANNUEL 2022 DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION  
 ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.**

VU les articles L.2224-13 et L 2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes relatif à la compétence Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés,

VU le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

VU le rapport annuel 2022,



Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'Unanimité :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.
- **DECIDE** que ce rapport fera l'objet d'un avis de mise à disposition du public et qu'il sera envoyé aux Communes membres pour affichage et diffusion aux conseils municipaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidèch	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gimil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Hem	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

Délégués Titulaires Absents excusés ayant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS.
	Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ.
	Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patrioia CADOZ.
Verfeil	Aurélié SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2023-12-143 : MODIFICATION DU REGLEMENT DE COLLECTE  
DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.**

VU la délibération n°52/072014 du Conseil Communautaire du 24 Juillet 2014 relative à l'adoption du règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés,

VU les délibérations n°75/122015, n°78/112016 ; n°2018-04-017 et n°2021-07-060 relatives aux modifications du règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés,

VU la délibération n°2023-10-108 du 12 Octobre 2023 autorisant Monsieur le Président a signé une convention pour la gestion des déchets verts et des encombrants avec la commune de Lapeyrouse-Fossat à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.



Considérant qu'il est nécessaire de modifier le règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés en supprimant l'article 6.4 :

**6.4 COLLECTE DES DECHETS VERTS :**

~~La collecte des déchets verts en porte à porte n'est effectuée que sur la commune de Lapeyrouse Fossat. Elle n'est accessible qu'aux ménages et est organisée toutes les 2 semaines. La collecte des déchets verts ne sera pas remplacée si celle-ci devait avoir lieu un jour férié.~~

~~Les déchets verts doivent être présentés, dans des poubelles de 80 litres maximum ou des sacs fournis par la commune de Lapeyrouse Fossat, ou en fagots aux caractéristiques suivantes : attachés par un lien qui ne peut être en métal ou en plastique, poids maximum 20kg, longueur 1,50 m maximum et branches d'un diamètre inférieur à 15cm.~~

~~Chaque foyer peut présenter au maximum 10 éléments à chaque collecte (exemple : 10 sacs ou 5 sacs et 5 fagots, ....).~~

Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** le nouveau règlement de la redevance d'enlèvement des déchets ménagers et assimilés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Département de la Haute-Garonne

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou à Gragnague sous la présidence de Monsieur Daniel CALAS.

Délégués titulaires présents

Bazus	Brigitte GALLY.
Bonrepos Riquet	Philippe SEILLES.
Garidech	Christian CIERCOLES, Maryse AUGER, Vincent RICHARD, Joanna TULET.
Gauré	Christian GALINIER
Gémil	Jean-Noël BAUDOU.
Gragnague	Daniel CALAS, Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Corinne GONZALEZ, Eric BRESSAND, Eric VASSAL.
Lavalette	André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Jean-Baptiste CAPEL, William LASKIER, Sandrine GRELET, Jean RIUS.
Montjoire	Isabelle GOUSMAR, Nancy SOURBIER, Patrick GAY.
Montpitol	Jean-François CASALE.
Paulhac	Nathalie THIBAUD, Jean-Michel BERSIA, Didier CUJIVES.
Roquesérière	Thierry CASTET, Grégory SEGUR.
Saint-Jean l'Hem	Eric COGO.
Saint-Marcel-Paulel	Véronique RABANEL.
Saint-Pierre	Pierrette JARNOLE.
Verfeil	Patrick PLICQUE, Jean-Pierre CULOS, Francis GARRIGUES.
Villariès	Léandre ROUMAGNAC, Jean-François LOZANO.

**NOMBRE DE MEMBRES :**

Nombre de conseillers en exercice :	46
Présents :	35
Nombre de votants :	41
Convocation du 04/12/2023	

Délégués Titulaires Absents excusés avant donné pouvoir :

Gragnague	Stéphanie CALAS ayant donné pouvoir à Daniel CALAS. Caroline SALESES ayant donné pouvoir à Amador ESPARZA.
Lapeyrouse-Fossat	Audrey SPITZ ayant donné pouvoir à Corinne GONZALEZ. Edmond VINTILLAS ayant donné pouvoir à Léandre ROUMAGNAC.
Lavalette	Jean-Dominique POZZO ayant donné pouvoir à André FONTES.
Montastruc-la-Conseillère	Marjorie MAUCOUARD ayant donné pouvoir à Jean-Baptiste CAPEL.

Délégués Titulaires Absents excusés :

Montastruc-La-Conseillère	Patricia CADOZ.
Verfeil	Aurélié SECULA, Céline ROMERO, Catherine DEBONS, Rose-Marie MARTINEZ-FUENTE.

La secrétaire de séance : Pierrette JARNOLE.

**N°2023-12-144 : DMN°3 REMBOURSEMENT AVANCE FORFAITAIRE :  
 BUDGET PRINCIPAL.**

Le Vice-président en charge des finances rappelle qu'il est réalisé un Pôle d'Echange Multimodal (PEM) sur la commune de Montastruc. Les travaux ont été attribué par marché public à la société EIFFAGE qui a demandé une avance forfaitaire à ce titre à la Communauté de Commune.

Afin de récupérer cette avance auprès de la société, il est nécessaire de réaliser une opération comptable d'ordre budgétaire comme suit :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant	Article (Chap.) - Fonction - Opération	Montant
2313 (041) - 01 : Constructions	3 973,44	238 (041) - 01 : Avances versées sur comm.i	3 973,44
	3 973,44		3 973,44
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 973,44</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 973,44</b>



Après en avoir délibéré à l'Unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- **D'APPROUVER** la décision modificative n°3 du Budget principal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Président  
Daniel CALAS



La Secrétaire  
Pierrette JARNOLE



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la Justice Administrative. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*